

déférées devant la justice et ce, pendant la période 2017-2018. Toutes les victimes sont des mineurs de nationalité marocaine (15 sur 16). En ce qui concerne le trafic de migrants, 122 réseaux de trafic ont été démantelés par les services de sécurité du Royaume en 2018.

2. *Recommandations spécifiques 2018-2019*

Il est primordiale de garantir une continuité des mesures déjà entreprises en mettant l'accent sur le renforcement de l'intervention en matière de lutte contre la traite des êtres humains.

Pour ce qui est du volet relatif au retour volontaire, il est recommandé de renforcer davantage les phases pré-départ et de réintégration et de favoriser la coopération avec les pays d'origine.

Aussi, faut-il signaler l'importance d'assurer une actualisation des données relatives aux migrants régularisés pendant les deux phases (2014 et 2016), afin de permettre d'avoir une meilleure visibilité par rapport à cette population et de mieux orienter les programmes d'intégration qui leur sont dédiés.

Programme 9 : Coopération et partenariats internationaux

le programme «Coopération et partenariats internationaux» vise à développer des partenariats internationaux dans la prise en charge des questions migratoires.

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire, le Maroc travaille en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux et s'efforce de développer des cadres de coopération aux niveaux régional et international afin de créer un cadre mutuel d'échanges et d'action sur les questions migratoires.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ce programme sont les suivants :

- Développer la coopération internationale sur la base du principe de responsabilité partagée (OSP 17).
- Promouvoir le co-développement (OSP 18).

- Promouvoir la coopération scientifique et technique (OSP 19).

Ces objectifs sont répartis sur 5 actions.

1. Activités et résultats 2017-2018

Convaincu du principe de la responsabilité partagée pour la gestion des migratoire, le Maroc veille à l'implication au delà des acteurs nationaux, les partenaires internationaux, tels que les agences onusienne et les partenaires techniques et financiers.

A cet effet, la coopération internationale en matière de migration intervient dans l'ensemble des programmes sectoriels de la SNIA. D'où la nécessité de renforcer sa gouvernance. Ainsi, depuis 2018, les partenaires internationaux participent aux réunions mensuelles des comités programmes de la SNIA afin de permettre d'établir la mise en cohérence et les synergies entre les différents projets de coopération.

a) Développer la coopération internationale sur la base du principe de responsabilité partagée

Le Partenariat avec l'Union Européenne

En raison de l'importance des questions migratoires au niveau du bassin euro-méditerranéen, l'Union européenne est un partenaire stratégique du Maroc. Ainsi plusieurs projets et programmes ont été menés conjointement permettant d'accompagner la mise en oeuvre des politiques migratoires du Maroc.

Ainsi, un programme d'appui aux politiques migratoires du Royaume a été mis en place pour un montant de 35 millions d'euros pour soutenir le Royaume du Maroc dans la mise en oeuvre de ses politiques et stratégies en matière de migration, à travers le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel, via un appui budgétaire. Dans cette logique, le programme s'articule autour de quatre grands axes:

- Le renforcement des fondements législatifs et institutionnels des politiques migratoires.

► Bilan programmatique d'étape

- Le renforcement des connaissances et des outils de production de connaissances sur les questions migratoires.
- l'opérationnalisation des politiques migratoires dans les secteurs de l'assistance sociale, et de l'emploi.
- le renforcement du dispositif national de retour volontaire du Maroc vers les pays d'origine.

Ce programme comprend une aide complémentaire pour un montant de 7 millions et qui concerne :

- Une composante appui institutionnel mise en œuvre par Expertise France pour accompagner le MDCMREAM dans la réalisation de ses fonctions de planification et de gestion des politiques migratoires, à travers la mise en place d'une programmation budgétaire triennale et le développement d'une gestion axée sur la performance de la SNIA.
- Une composante assistance sociale et retour volontaire mise en œuvre par l'AECID visant à renforcer les capacités institutionnelles de l'Entraide Nationale pour soutenir l'accompagnement des migrants vulnérables en vue de renforcer leur réintégration dans leur pays d'origine.
- Une composante protection, mise en œuvre par l'UNICEF, visant à renforcer la protection et la prise en charge des mineurs non accompagnés en s'assurant qu'ils aient accès à une éducation de qualité, à des soins de santé et à une prise en charge sociale et judiciaire appropriées.
- Une composante connaissance en cours de définition pour soutenir la mise en place de système d'information intégré sur la migration.

A ce programme, s'ajoute d'autres projets concernant l'insertion socio-économique des migrants, la protection et résilience des migrants et qui sont en cours de réalisation.

Ainsi, trois projet complémentaires, IDMAJE, Work4Integration Maroc, ainsi que le projet d'appui à l'entrepreneariat des réfugiés, visant à renfor-

cer l'insertion socioprofessionnelle des migrants et des réfugiés au niveau des différentes villes du Royaume sont en cours de réalisation.

Par ailleurs, trois projets, Empowerment juridique des personnes migrantes, Vivre ensemble sans discrimination, et coopération Sud-Sud ont été approuvés dans le cadre du Fonds fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique.

Enfin, l'Union européenne finance un ensemble d'initiatives sous régionales et internationales dont le Maroc est bénéficiaire et qui concerne aussi bien la promotion d'une approche globale et partagée des questions migratoires, la protection des demandeurs d'asiles, la lutte contre la traite des êtres humains et la lutte contre le trafic illicite de migrants.

D'autres projets sont également en cours de préparation dans le domaine de la migration légale et de la territorialisation des politiques migratoires marocaines.

Coopération avec les agences des Nations Unies

Depuis son adoption en 2014, la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile a bénéficié d'un appui et d'une assistance continue de la part des organisations des Nations Unies au Maroc, que ce soit en matière de mise en place de programmes et de projets ou d'accompagnement des initiatives.

► *Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)*

L'Organisation Internationale pour les Migrations appuie le Maroc dans la mise en œuvre de plusieurs programmes et projets aux niveaux national, régional et local. Les thématiques traitées concernent des sujets divers comme la gouvernance territoriale, l'insertion professionnelle des migrants, l'appui au retour volontaire, la santé, l'assistance sociale ...etc.

En matière d'intégration de la composante migration dans les politiques publiques, l'OIM en partenariat avec le MDCMREAM a mené au cours de la période 2017-2018 l'évaluation de son programme globale Migration

Mainstreaming. Les leçons tirées ont été partagées avec une soixantaine de participants (institutions publiques, services déconcentrés, OSC, partenaires internationaux), lors de l'événement final organisé le 26 janvier 2018 à Rabat. Pour Rappel, un plan national et régional « Santé des Migrants » a été élaboré dans le cadre de ce programme conjoint (MDCMREAM,OIM et PNUD). Aussi, un document stratégique pour appuyer l'Entraide Nationale dans l'intégration de la migration dans son intervention a été élaboré.

En appui à la territorialisation de la SNIA, le projet INDIMAJ Oriental mis en oeuvre par l'OIM, de concert avec le MDCMREAM a pu accompagner le Conseil Régional de l'Oriental dans la prise en compte de la composante migratoire dans ses plans de développement. Une étude sur les possibilités de contribution des régions en matière de gestion migratoire a été réalisée. De même, un atelier interrégional sur les bonnes pratiques en matière de gestion migratoire a été organisé à Rabat en Avril 2018.

L'OIM appuie plusieurs autres initiatives relatives à d'autres thématiques, qui sont mentionnées avec plus de détails au niveau du bilan des programmes sectoriels de la SNIA.

► ***Le Haut-Commissariat des Nations Unis pour les Réfugiés (HCR)***

Depuis la mise en place de la SNIA, le HCR s'est engagé à favoriser la prise en charge ds réfugiés et demandeurs d'asile , soutenir leur référencement vers les services publics en vue de contribuer à garantir une transition harmonieuse vers la mise en place d'un système national d'asile.

Dans ce sens, le HCR continue à mener les activités d'enregistrement de nouvelles demandes d'asile, les entretiens de détermination du statut de réfugié ainsi que le référencement vers le bureau des réfugiés et Apatrides (BRA) relevant Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale pour décider de l'octroi du statut de réfugié.

De même, le HCR poursuit ses programmes d'appui à l'intégration locale et à la protection, notamment à travers les programmes d'assistance

sociale et de renforcement des services communautaires pour les Réfugiés Urbains au Maroc, l'aide d'urgence au logement et l'appui à l'accès aux services de santé, éducation, formation professionnelle et emploi.

Plus de détails relatifs à ces activités sont mentionnés au niveau du bilan des programmes sectoriels de la SNIA.

► **L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)**

L'ONUDC appuie le Maroc dans la mise en place d'un cadre institutionnel et d'une réponse adaptée en matière de lutte contre la traite des êtres humains, à travers deux initiatives :

1. « GLO.ACT » : Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. Ce programme conjoint de 11 millions d'euros est financé par l'Union Européenne et l'ONUDC. Il est mis en œuvre en partenariat avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) dans 13 pays en Afrique, Asie, Europe de l'Est et Amérique latine, en incluant le Maroc. GLO. ACT appuie la conception et la mise œuvre des stratégies et plans nationaux de lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants, en se basant sur une approche intégrant la prévention, la protection, les poursuites judiciaires ainsi que les partenariats. A cet effet, un atelier sous-régional sur le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains, a été organisé à Niamey (Niger), du 16 au 18 Avril 2018. Ont pris part à cette rencontre 38 représentants des différents départements ministériels, sécuritaires et de la société civile des pays du Mali, du Royaume du Maroc et du Niger.

2. Programme « J/TP » (office to monitor and combat trafficking in persons), portant sur le renforcement des capacités des organisations de la société civile dans le domaine de l'identification et de l'assistance des victimes de la traite des êtres humains. A cet effet, des sessions de formation ont été dispensées au profit des bénéficiaires sur des thèmes liés à la définition du cadre juridique, conventionnel et conceptuel relatif

à la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que la présentation d'expériences internationales d'associations actives dans ce domaine. Ces sessions ont ciblé durant la période octobre 2017- avril 2018, cinq villes du Royaume : Rabat Casablanca, Fès, Marrakech et Agadir et ont connu la participation de plus de 100 personnes.

► **Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)**

La protection des enfants mineurs représente un axe d'intervention très important dans la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile. L'UNICEF s'active dans ce sens à travers plusieurs interventions, notamment le projet «Hijra wa Himaya» Promotion des droits des enfants migrants au Maroc qui a été lancé, le 21 juin 2018. Ainsi, la contribution du projet va permettre, entre autres, de :

- Renforcer les mesures ciblant la protection, la sauvegarde et la promotion des droits des enfants.
- Disposer des services de prise en charge conforme aux standards minimas, notamment pour les enfants victimes de violence et de traite ou à risque de l'être.

Le projet cible les enfants migrants au Maroc (estimés à 10% de la population migrante, dont 35% sont des filles) et prévoit de faire bénéficier 2.000 enfants migrants accompagnés et non accompagnés - dont notamment les victimes de traite, des services qui seront renforcés au niveau des régions cibles: l'Oriental et Tanger, Tétouan et Al Hoceima. Le projet prévoit aussi des actions directes de renforcement qui vont concerner les assistants sociaux, les professionnels de santé, les enseignants, les agents de la sûreté, les professionnels de la justice et les acteurs de la société civile.

► **Programme conjoint d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) (2017-2021)**

Le Système des Nations Unies au Maroc et le Ministère Délégué chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration ont signé, en septembre 2016 à Rabat, un programme conjoint en appui à la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) avec les représentants des agences participant au programme : OIM, OIT, UNHCR, ONU Femmes, ONUSIDA, PNUD, UNESCO et UNFPA.

L'objectif de ce programme est de répondre aux besoins exprimés par le Ministère MDCMREAM dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIA, pour la période 2017-2021.

Dans l'objectif d'établir plus de convergence et de coordination entre l'ensemble des agences des Nations Unies au Maroc, les projets identifiés ont été révisés de concert avec les partenaires du programme conjoint afin de déployer au mieux les efforts pour mobiliser le financement à l'horizon 2021. Au niveau opérationnel, le Groupe Thématique Migration (GTM) et le MDCMREAM ont organisé conjointement des réunions thématiques, dans l'objectif d'actualisation et de priorisation des actions identifiées.

Par ailleurs, lors de la tenue de la réunion du Comité de Pilotage en date du 14 juin 2018, il a été convenu d'impliquer d'autres agences des Nations Unies, notamment l'UNICEF et l'OMS.

La Coopération Technique et Financière

► **La coopération technique Belge ENABEL**

ENABEL participe à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile du Maroc à travers le projet Amuddu, qui a pour objectif d'améliorer l'employabilité des personnes migrantes au Maroc. Le projet vise les activités suivantes :

- Des actions de sensibilisation et de formation des assistants sociaux des formateurs de la formation professionnelle de l'Entraide Nationale ainsi que des conseillers en emploi et en entrepreneuriat de l'ANAPEC.

► Bilan programmatique d'étape

- Assistance à l'Entraide Nationale et à l'ANAPEC en vue d'adapter leur offre de services et leur communication aux spécificités de la population migrante.
- Un soutien financier pour faciliter l'accès des migrants à la formation professionnelle et aux dispositifs d'accompagnement à l'auto-emploi;
- Sensibilisation du secteur privé et facilitation de l'intégration économique des migrants, notamment via des mesures d'incitation.
- Renforcement de la coordination et le suivi au sein du Comité Programme 3 de la SNIA (formation professionnelle et emploi).

Pour cette année, plusieurs réalisations ont eu lieu et qui sont mentionnées dans le bilan du programme «Formation professionnelle et emploi».

► **Agence de la Coopération Allemande (GIZ)**

La GIZ appuie la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Immigration et d'asile à travers la mise en œuvre de:

- deux projets RECOMIG et RECOA, qui visent respectivement le renforcement de capacités de 10 communes partenaires et la mise en place de projets pilotes d'intégration aux niveaux régional et local.
- projet « Partenariat germano-marocain pour l'asile et la protection internationale des réfugiés » pour le soutien à la mise en place d'un système national d'asile.

Au cours de cette année, dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs territoriaux, un «exercice de simulation » sur la thématique de l'intégration au niveau local a été conçu et testé auprès des acteurs territoriaux, du secteur public et des associations de la société civile, lors des sessions de formation organisées à cet effet. L'objectif étant d'acquérir des connaissances sur la migration, d'analyser les intérêts des acteurs politiques sur la question et de se familiariser avec des outils de planification et de prise de décision au niveau local. De même, deux voyages d'études en Allemagne ont été organisés en faveur des acteurs locaux, en plus

de l'organisation d'une conférence de réseautage au Maroc en vue de présenter, discuter et capitaliser les résultats atteints. Enfin, force est de signaler la signature de la convention tripartite, MDCMREAM, ENSA et GIZ, ayant pour objectif d'assurer l'intégration de la composante migration au niveau des formations dispensées par l'Ecole Nationale Supérieure de l'Administration (ENSA).

En octobre 2018, un séminaire a été organisé à Rabat. L'objectif était d'offrir un espace d'échange aux parties prenantes de la migration au Maroc, à différents échelons territoriaux (local, régional, central). Cette rencontre a permis l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, d'apprentissage, de recherche de solutions efficaces aux potentiels défis migratoires, mais surtout en termes d'amélioration de la coordination et de la coopération entre les différents niveaux d'intervention.

Dans le cadre du projet « Partenariat germano-marocain pour l'asile et la protection internationale des réfugiés », plusieurs activités de renforcement de capacités et de mise en réseau des acteurs institutionnels et de la société civile dans le domaine de l'asile ont eu lieu durant la période 2017-2018, notamment la formation des attachés de justice et des magistrats, de l'Institut Supérieur de la Magistrature (ISM) en matière de droit international des réfugiés. Pour rappel en vue d'assurer la durabilité de ces formations, un manuel de formation des formateurs a été élaboré dans ce sens.

► **Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID)**

L'AECID mène plusieurs programmes et projets en appui à la SNIA, notamment :

- Le programme « Appui à l'intégration de la population migrante dans les services d'assistance sociale et d'alphabétisation du Royaume du Maroc » financé par l'UE. Ce programme consiste, en premier lieu, en la mise en place d'une formation spécifique pour l'assistance aux migrants vulnérables au profit de 12 points focaux migration

de l'Entraide Nationale, et la réalisation des études pour faciliter l'alphabétisation des migrants et des MRE et ce, de concert avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme.

- Le programme « Vivre ensemble sans discrimination » (Fonds Fiduciaire de l'UE), a démarré ses actions en 2018. A cet effet, des études du cadre normative, sur l'identification des messages dans les médias et de la perception autour la question de la prévention du racisme et la xénophobie envers la population migrante sont en cours d'élaboration. Des actions de formation seront programmées en 2019 de concert avec le CNDH.

b) Promouvoir le co-développement

Le Maroc a su asseoir les bases d'une coopération sud-sud efficace, à travers son ouverture à son espace continentale, marquée par un grand nombre d'initiatives Royales dans les pays de l'Afrique, où plusieurs accords de coopération ont été signés.

Par ailleurs, le Maroc se positionne davantage comme un modèle de pays du Sud ayant réussi à mettre en place une politique migratoire globale, basée sur le respect des droits de l'homme et visant l'intégration des migrants et ayant une longue expérience en matière de gestion des affaires de la Diaspora. De plus, le Maroc a été chargé d'assurer la coordination des affaires de la migration au sein de l'Union Africaine.

Ainsi, des initiatives sont en cours de mise en place, notamment avec la coopération allemande GIZ pour identifier des projets pilotes favorisant l'amélioration des connaissances en matière de gestion migratoire et le transfert des bonnes pratiques et, ce au niveau de certains pays africains tel que la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Mali.

c) Promouvoir la coopération scientifique et technique

Le Maroc est un pays très actif en matière de coopération scientifique et technique. Un nombre très important d'étudiant étrangers poursuivent leurs cursus d'enseignement au Maroc, provenant des pays de l'Afrique sub-saharienne.

Suite aux efforts déployés par les partenaires concernés, notamment le Secrétariat d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et l'AMCI, le quota de 5% réservé aux étudiants étrangers en première année dans les établissements universitaires publics à accès régulé a pu être atteint cette année. De même, le traitement des dossiers de candidature pour l'inscription des étudiants étrangers résidant au Maroc se fait dans les mêmes conditions et critères de sélection appliqués aux marocains. De même, la capacité d'accueil aux cycles supérieurs de formation (Master, doctorat et études en médecine) a été élargie en faveur des étudiants étrangers.

Au titre de l'année universitaire 2017- 2018, 20.410 étudiants étrangers ont poursuivi leurs études supérieures au Maroc. Parmi ces étudiants, 8225 ont bénéficié d'une bourse de l'Etat marocain et 1614 étudiant ont été hébergés dans les différentes cités universitaires du Royaume.

En termes de prise en charge des étudiants étrangers auprès des services médicaux et dentaires, 7290 prestations ont été enregistrés à la date du mois d'octobre 2018.

2. Recommandations spécifiques 2018-2019

Vu l'importance croissante du volet de la coopération Sud-Sud et afin d'accompagner la dynamique d'ouverture sur l'Afrique, il est nécessaire de :

- Impliquer davantage les institutions nationales liées directement à ces questions.
- Renforcer l'accès des migrants régularisés et des réfugiés aux universités marocaines.
- Améliorer la gouvernance et la complémentarité entre les actions et programmes de l'ensemble des intervenants internationaux (agences des nations unies et partenaires techniques et financiers).
- Renforcer le rôle joué par les réseaux des associations des migrants au Maroc et étudier les possibilités de leur intervention pour la mise en place des projets de co-développement dans les pays d'origine.